



Lettre d huissier en courrier normal

Par **JLM33450**, le **14/12/2021** à **22:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'huissier (pas en recommandé) me demandant de régler sous 8 jours une somme de 40 495 €. Tout cela sans aucune décision de justice. Le requêteur est 1640 Finance. Que dois je faire ?

Merci et cordialement.

Par **nihilscio**, le **14/12/2021** à **23:20**

Bonjour,

Lettre non recommandée acheminée par La Poste ou acte d'huissier déposé en votre absence par l'huissier venu vous remettre un acte ?

Si ce qui vous est réclamé correspond à une dette certaine qui n'est pas prescrite et dont le créancier a la preuve, il vous faudra la payer ou, si vous en êtes incapable, saisir la commission de surendettement. Vous pouvez demander à 1640 Finance de justifier qu'elle est bien cessionnaire de la créance (article 1323 du code civil).

Par **Tisuisse**, le **15/12/2021** à **07:52**

Bonjour,

1640 finance est une officine de recouvrement donc ne pas tenir compte de ce courrier simple, il est sensé ne pas vous être parvenu.

Voir le dossier spécial rédigé par des juristes, en tapant "les officines de recouvrement" sur votre moteur de recherches. Vous saurez ainsi ce que vous devez faire, et surtout ne pas faire, pour ne pas tomber dans leurs griffes.

Par nihilscio, le 15/12/2021 à 10:54

Prudence. Qu'est-ce qui a été reçu exactement ? Une lettre acheminée par la poste ou un avis de passage d'un acte d'huissier signifié à domicile ? **Dans la seconde hypothèse, c'est à prendre très au sérieux**, ce n'est pas du tout un courrier *sensé ne pas être parvenu* mais une sommation censée avoir été notifiée à son destinataire.

Quant à : *Tout cela sans aucune décision de justice*, ce serait à vérifier. Le cas classique est l'injonction de payer qui n'a pas été signifiée à personne et dont le destinataire n'a pas connaissance.